Les quatre étapes du déconfinement

Le gouvernement a souhaité que la levée des mesures de freinage soit progressive afin de continuer à ralentir le rythme de progression du virus.

Dès le 26 avril 2021, la réouverture des écoles (« étape zéro »), suivie de **quatre étapes de réouvertures progressives** :

- **3 mai** : couvre-feu à 19h, fin des attestations et des restrictions de déplacement.
- **19 mai** : couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, des terrasses, des musées, des salles de cinémas et des théâtres avec des jauges limitées.
- **9 juin** : couvre-feu à 23h et ouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.
- **30 juin** : fin du couvre-feu.



Liens utiles

[Attestation de déplacement après le couvre-feu]